

LA CARTE OPUS AVEC PHOTO - 65 ANS ET PLUS



ADMISSIBILITÉ

Vous pouvez faire la demande dès que vous avez atteint l'âge de 65 ans. La carte OPUS avec photo est nécessaire pour bénéficier des réductions tarifaires sur les titres de transport consenties à toute personne répondant aux critères d'admissibilité prévus dans la réglementation applicable auprès de l'organisme public de transport en commun (« Organismes de transport ») où est présentée la demande.

POUR OBTENIR UNE CARTE OPUS AVEC PHOTO POUR 65 ANS ET PLUS, VOUS DEVEZ:

- 1 Présenter le formulaire dûment complété en personne. Renseignez-vous auprès de votre organisme de transport pour connaître les endroits où le soumettre.*
- 2 Payer les frais exigés.
- 3 Présenter une pièce d'identité officielle originale en français ou en anglais (*carte d'assurance maladie, permis de conduire, passeport, carte de résident permanent ou document du demandeur d'asile*).

* Certains endroits où présenter votre formulaire permettent de prendre un rendez-vous avant de vous déplacer. Vérifiez sur le site internet de votre Organisme de transport.

exo.quebec

mrcjolielte.qc.ca

rtcquebec.ca

rtl-longueuil.qc.ca

stlaval.ca

stlevis.ca

stm.info

À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

Nom légal :

Tel qu'inscrit sur la pièce d'identité acceptée

Prénom légal :

Tel qu'inscrit sur la pièce d'identité acceptée

Code postal :

Date de naissance :

année / mois / jour

Pour des raisons de sécurité, vous devrez avoir à répondre à une question d'authentification lors de l'émission de votre carte.

Vous trouverez dans ce document le texte concernant l'utilisation des renseignements personnels intitulé *INFORMATIONS EN APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (RLRQ, c. A-2.1.)*

Signature du demandeur :

Date :

année / mois / jour

INFORMATIONS EN APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (RLRQ, c. A-2.1)

1. La carte OPUS avec photo est considérée comme étant une carte OPUS personnalisée. Les renseignements personnels recueillis afin d'émettre la carte OPUS personnalisée sont les renseignements qui sont nécessaires, soit pour vérifier, octroyer ou renouveler le statut des personnes qui sont habilitées à obtenir et utiliser une carte OPUS personnalisée donnant accès à un privilège tarifaire des titres de transport, soit pour le renouvellement, la modification, le remplacement, la réactivation ou l'annulation d'une carte OPUS personnalisée, le cas échéant;
2. Ces renseignements personnels sont recueillis par l'organisme émetteur de la carte OPUS personnalisée, pour lui-même, pour la Société de transport de Montréal (STM) qui a la responsabilité d'exploiter le système informatique du *Système intégré* de vente de titres et de perception des recettes de transport en commun (« *Système intégré* ») au bénéfice des Organismes de transport qui participent au *Système intégré*;
3. Les Organismes de transport qui participent au *Système intégré* sont : l'Autorité régionale de transport métropolitain, le Réseau de transport de la Capitale, la Société de transport de Lévis, le Réseau de transport de Longueuil, le Réseau de transport métropolitain, la Société de transport de Laval, la Société de transport de Montréal, le Réseau express métropolitain et la MRC Joliette;
4. Les fins pour lesquelles les renseignements personnels en question sont recueillis sont les suivantes :
 - a) l'émission, le renouvellement, la modification, le remplacement, la réactivation ou l'annulation de cartes OPUS personnalisées par les Organismes de transport qui participent au *Système intégré*;
 - b) la vente de titres et la perception des recettes de transport en commun ainsi que la répartition de certaines de ces recettes;
 - c) le remboursement ou la restitution de titres;
 - d) la gestion du *Système intégré*;
 - e) la prévention, la détection ou la répression de la fraude;
 - f) la planification du transport en commun (sous forme dépersonnalisée)
5. Les catégories de personnes qui pourront, dans l'exercice de leurs fonctions, avoir accès à ces renseignements personnels au sein des Organismes de transport qui participent au *Système intégré* sont les suivantes : les agents de service à la clientèle, les agents de vente de titres de transport ainsi que les employés et consultants de ces Organismes de transport qui doivent prendre connaissance de tels renseignements afin d'exercer des fonctions reliées à la vente de titres, à la perception ou à la répartition des recettes de transport en commun, à la gestion du *Système intégré* ou à la planification du transport en commun;
6. Dans la mesure où les renseignements personnels sont communiqués à des tiers ou à l'extérieur du Québec, le tout sera fait conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;
7. Les renseignements personnels en question sont recueillis sur une base facultative. Les usagers du transport en commun peuvent à leur choix acheter des titres de transport en commun sur des cartes anonymes qui donnent lieu à la collecte d'aucun renseignement personnel et qui ne confèrent aucun privilège tarifaire;
8. Le client qui refuse de fournir les renseignements personnels requis pour l'émission d'une carte OPUS personnalisée ou qui refuse d'établir son identité lors d'une modification, d'un remplacement, d'une réactivation ou d'une annulation d'une carte OPUS personnalisée ou pour obtenir un remboursement ou la restitution d'un titre pourra se voir refuser le service ou le privilège demandé;
9. Les règles de conservation approuvées par Bibliothèque et Archives nationales du Québec sont appliquées quant à la conservation et destruction des renseignements personnels;
10. Toute personne ayant fourni des renseignements personnels afin d'obtenir une carte OPUS personnalisée ou de la faire renouveler, modifier, remplacer, réactiver ou annuler a le droit de consulter les renseignements personnels détenus à son sujet, d'en obtenir copie ou de requérir la rectification des renseignements inexacts, incomplets, équivoques ou recueillis en contravention de la loi. Pour ce faire, une demande écrite justifiant l'identité du demandeur doit être adressée au Responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de la Société de transport de Montréal (STM), qui a la responsabilité d'exploiter le système informatique du *Système intégré*, à l'adresse suivante : 800, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1170, Montréal (Québec), H5A 1J6